

CONTRAT DE FORMATION

A LA CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR DE

Entre,

Le centre de formation 'La Société Nautique Le Bono'

Adresse: Mairie – Place Joseph Le Clanche – 56400 LE BONO

N° Agrément : 056025 délivré le 17 JUIN 2013 pour 5 ans par les AFFAIRES MARITIMES – 18 Rue

Abbé Joseph Martin – 56400

AURAY

Police d'assurance (Compagnie) : M.M.A /Cabinet JOUET – LELIEVRE - 56000 VANNES - N° de Contrat : A 120115322 Représenté par Monsieur PASQUIER Eric, agissant en qualité de Président de l'Association déclarée à la Sous-Préfecture de Lorient le 02 Juin 1989 – dossier N° 1/05180

ET

Le candidat:

Mme, Mlle, Mr :	Prénom :
(Complété par SNLB)Adhérent N° :	
Né(e) le : À .	
Tél :Tél. mo	bile :
Email :	
Éventuellement représenté par son représenta	nt légal :
Mme ; Mr :	

Société nautique Le Bono Mairie Place Joseph Le Clanche 56400 Le Bono

http://as-snlb.wixsite.com/snlb/permis-bateau



Il est convenu ce qui suit :

OBJET DU CONTRAT:

Le présent contrat a pour objet la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur - Option : Côtier, permis Mer, en conformité avec l'article 25 du décret n°2007-1167 du 2 aout 2007 Le volume de formation prévu est de :

- Huit heures de formation théorique
- Trois heures 30 de formation pratique dont deux heures de conduite effective par candidat et 1 heure collective de législation, sécurité et moyens de communication

FORMATEUR: L'association atteste que le formateur ci-après a été déclaré auprès de l'autorité administrative :

M. CAZAUX Jean-Claude

Formateur agréé à la conduite des bateaux de plaisance à moteur selon autorisation N° 21032 délivrée le 10/11/2017 par la DDTM du MORBIHAN à AURAY

DUREE DU CONTRAT :

Ce contrat est conclu jusqu'à la présentation à une session d'examen théorique dans un centre administratif d'Auray, Vannes, ou Lorient.

La partie pratique ne sera validée qu'après réussite à l'épreuve théorique.

Au delà de 2 mois après la date de signature le contrat devra être renégocié.

SUSPENSION DU CONTRAT:

Il pourra être suspendu, pour motif légitime ou d'un commun accord, jusqu'au 31 Décembre de l'année en cours.

Au-delà il devra être renégocié.

DATES DE SESSION:

Début de la session le

Fin de la session le :



Association loi 1901, agrée **FFVoile** Centre de formation permis mer agrément N°056025

TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT :

Les prestations de formation prévues par le présent contrat seront effectuées selon la tarification suivante:

ADHESION SNLB	30€	
FORFAIT	280 €	
FORMATION		
LIVRET	Offert	
D'APPRENTISSAGE		
PRIX TOTAL	310€	

Fait à : LE BONO (56)	Le ://	en double exemplaire.
Reste à payer par Chèque :	Euros.	
charge du candidat.		
·	ainsi que les timbres fiscaux	restent à la
L'adhésion obligatoire à	l'association Chèque N°	Agence Bancaire
La somme versée à la signatu	re du Contrat :Eur	os.
	Ou	
Chèque N°	Agence Bancaire :	
Acompte versée à la signature	e du Contrat :Euros	S.
au comptant en un seui verse	ment:310€	

Signature de l'élève ou Signature du représentant légal pour les mineurs Signature du Formateur précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Signature du Formateur précédée de la mention « Lu et Approuvé » précédée de la mention « Lu et Approuvé » J.C. CAZAUX – autorisation N° 21032